

Objet : Folie Manuguerra (1^{ère} vague des nouvelles Folies architecturales du XXI^{ème} siècle)

Madame,

Nous avons le grand plaisir de vous informer que votre équipe a été présélectionnée pour pouvoir remettre une offre sur le site de la Folie Manuguerra.

Ce choix vous engage solidairement à proposer un projet majeur répondant à l'excellence et l'originalité architecturales, disposant d'une programmation en phase avec une société plurielle et inclusive, et développant un bâti innovant en matière de résilience urbaine.

Terre d'hospitalité pour l'architecture, Montpellier a accueilli avec la plus grande bienveillance les réalisations de grands architectes tels que Zaha Hadid, Massimiliano Fuksas, Jean Nouvel, Rudy Ricciotti, Christian de Portzamparc, Richard Meier, et tant d'autres.

Montpellier a d'ailleurs été reconnue comme « French Place to Go » par le New York Times, il y a déjà dix ans, notamment pour l'audace de son architecture et l'importance du design dans la cité. La ville doit conforter cette place sur la scène internationale et nous souhaitons que vous en soyez les acteurs.

Avec l'objectif global d'une architecture durable et remarquable, la Ville a initié la démarche des Folies architecturales du XXI^{ème} siècle par deux très belles réussites : la Folie Divine de Farshid Moussavi, et l'Arbre blanc de Sou Fujimoto, élu plus bel immeuble résidentiel au monde en 2020, et ayant généré de très nombreuses retombées dans la presse, contribuant à faire rayonner la ville et son architecture à l'international.

Nous nous adressons aujourd'hui à l'ensemble des membres de votre groupement, notamment les architectes et promoteurs, pour vous mobiliser sur les enjeux de cette nouvelle vague de Folies architecturales, et sur les attentes très qualitatives de cette démarche, avec l'objectif d'offrir aux

Montpelliérains un patrimoine architectural diffusant une identité forte, et créant des lieux vivants, vecteurs puissants de lien social et culturel.

L'immeuble que vous proposerez constituera une œuvre d'art visible de tous, dans l'espace public, l'espace du commun, celui du partage, une œuvre qui a rendez-vous avec le temps, et qui sera l'un des objets de rayonnement de notre territoire et un atout pour Montpellier en tant que capitale européenne de la culture 2028.

Cette œuvre architecturale s'appuiera nécessairement sur son environnement : le climat, l'économie et la culture locale, les Montpelliérains, pour pouvoir devenir intemporelle et s'adapter

aux nouvelles exigences, répondre aux défis futurs. Elle permettra aussi de faire accepter la ville haute, la ville dense, pour laquelle le beau et l'excellence sont attendus.

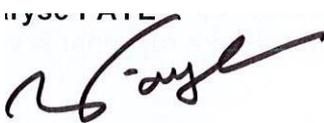
Durable, elle participera pleinement à la transition écologique et solidaire déjà engagée à Montpellier. Cet engagement devra nécessairement tendre vers la neutralité énergétique de toutes les Folies. L'ensemble des étapes de la construction devront être pensées à l'aune de cette transition.

Cette œuvre urbaine prendra place à Montpellier où l'architecture est sujet de débats et de controverses passionnantes, comme lors de la création du quartier d'Antigone par Ricardo Bofill, et où la Municipalité est résolue à affronter les disputes architecturales si le geste est beau, osé, inédit.

Comptant sur vous pour partager ces objectifs avec les autres membres de votre équipe, nous faisons appel à votre génie collectif et vous offrons l'opportunité de libérer votre créativité dans la conception et la mise en œuvre d'un projet véritablement disruptif et audacieux. Nous vous invitons à participer à cette aventure originale et ambitieuse, celle de la création architecturale à Montpellier, « là où l'avenir s'invente »...

Aussi, afin de vous permettre de répondre parfaitement à toutes les attentes, un courrier de transmission du dossier complet de consultation, précisant certains points et annonçant le déroulement des étapes suivantes (notamment date et éléments de rendu, montant des primes, etc.), vous sera transmis à la date du 20 octobre 2022 par la SERM/SA3M, aménageur de la Ville de Montpellier.

Dans l'attente et avec impatience de découvrir votre proposition, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Maryse FAYE

Adjointe au Maire,
Déléguée à l'urbanisme durable et à la
maîtrise foncière

Michaël DELAFOSSE



Maire de Montpellier,
Président de la SERM et de la SA3M